



L'avenir du Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA)

Le Comité national des retraités et personnes âgées est le seul organe, à ce jour, où les retraités et personnes âgées peuvent donner leur avis. Il est obligatoirement consulté sur les projets de textes réglementaires (prévention de la perte d'autonomie, soutien à la dépendance, maintien à domicile, coordination gérontologique, qualité des prises en charge par les services et établissements...).

Cette instance est essentielle pour exprimer le point de vue des retraités et personnes âgées : son fonctionnement actuel doit être amélioré pour être au plus proche des réalités de terrain.

L'avenir du CNRPA ne peut être envisagé, pour les Aînés Ruraux, indépendamment des CODERPA et des commissions régionales. Aujourd'hui, les disparités de fonctionnement de ces deux instances leur donnent une efficacité parfois très médiocre.

Afin d'assurer l'indépendance du CNRPA, les Aînés Ruraux sont favorables à la suppression de la présidence par le ministre. De même, la révision de la composition de l'assemblée plénière est nécessaire. Datant de 1982, elle n'a pas été revue alors que des associations se sont effacées, d'autres se sont créées.

De plus il convient d'assurer la pérennité du CNRPA et de renforcer son efficacité, notamment par des moyens de services et de financement garantis par les Pouvoirs publics. La problématique et les solutions à retenir sont identiques pour les CODERPA et les commissions régionales.